

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 16 juin 2026 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 36 Présents : 27 puis 28 Pouvoirs : 8 Votants : 35 puis 36

Présents :

BORT L'ETANG

Mme ANGELY Emmanuelle

BULHON

M. GIRARD Jean-Baptiste

CREVANT-LAVEINE

M. BONNEMOY Clément, Mme BEN SAAD Bérengère

CULHAT

JOZE

M. PEYNON Daniel, Mme FORESTIER Annick

LEMPY

M. BEAL Philippe

LEZOUX

Mme PEREIRA Elsa, Mme LEPIGEON Christelle, M. CHAUVEAU Jean-François, M. CONSTANT Olivier, Mme NIGON Christine, M. BOURNAT Christian, Mme BERNARD Célia

MOISSAT

Mme PLOT Karine, M. MINGAT Cyrille

ORLEAT

M. DOLCEMASCOLO CORRE Laurent, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia MONTAGNIER

PESCHADOIRES

M. MONEYRON Florent, M. NUNEZ Estéban, Mme REIS Martine

RAVEL

M. BERNARD Bruno, Mr EDOUARD Jean-Charles

SAINT JEAN D'HEURS

M. FRASIAK Bernard, M. CARTERON Maurice

SEYCHALLES

M. DUPOUÉ Yannick

VINZELLES

Mme GONINET Laurence

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. PLASSE Pierre (pouvoir à M. BEAL), M. BREUIL Lionel (pouvoir à Mme ANGELY), M. BERGAMI Gilles (pouvoir à M. GIRARD), M. BOUFFANGE Daniel (pouvoir à M. CHAUVEAU), Mme TERRIER Charlene (pouvoir à Mme LEPIGEON), M. BOUFFANGE Jérôme (pouvoir à Mme PEREIRA), M. GLORIEUX Cyril (pouvoir à Mme NIGON), Mme MONTBRIZON Julie (pouvoir à M. DUPOUÉ).

Absents : Mme MONTAGNIER Patricia (délibérations 01 à 02)

Suppléant présent : M. BLANC Patrice et M. MORICONI Fabrice

Est nommé secrétaire de séance : M. NUNEZ Estéban

M. MONEYRON Florent, Président, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. NUNEZ Estéban est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°34 du Conseil Communautaire du 05 mai 2026 est présenté et approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1- Compte rendu des délégations du Président pour avril et mai 2026 (F.Moneyron)

Le conseil communautaire **a pris acte** des décisions prises par Monsieur le Président sur les mois d'avril et mai 2026 :

SERVICE	NUM DECISION	DATE DECISION	OBJET DECISION	MONTANT
RH	2026-01	19/05/2026	Décision – Portant attribution des allocations d'aide au retour à l'emploi suite à une rupture conventionnelle	25 827.40€ modulé à 19 388.24€
MARCHÉ PUBLIC	2026-07	19/05/2026	Décision – Avenant N°2 – Contrôle des branchements assainissement à Saint-Jean-D'Heurs	Aucun coût
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2026-01	29/05/2026	Décision – Demande de subventions à l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'opération de campagne de diagnostic des branchements d'assainissement collectif – Programme 2026	11 925.00€ Total 5 962.50€ CCEDA 5 962.50€ Agence de l'eau
CULTURE	2026-01	17/05/2026	Décision – Portant sur la signature d'une convention de coordination d'une soirée concert de la tournée Puy-de-dôme Europavox 2026	Aucun coût
CULTURE	2026-02	29/05/2026	Décision – Portant sur la signature d'une convention dispositif de prévention sécurité avec l'union départementale des sapeurs-pompiers du Puy-de-dôme	336.35€
MDA	2026-01	29/05/2026	Décision – Demande de subvention auprès de la DRAC AURA pour l'acquisition d'un véhicule-navette documentaire pour le réseau des médiathèques EDA	21 114.00€ Total 10 557.00€ CCEDA 10 557.00€ Etat-DGD
MDA	2026-02	29/05/2026	Décision – Demande de subventions auprès de la DRCA AURA et CD63 pour l'acquisition de mobilier et matériel informatiques et numériques pour le réseau des médiathèque EDA	10 995.00€ Total 4 890.62€ CCEDA 978.09€ DRAC et CD63 2 320.49€ CD63

2- Récapitulatif des désignations des représentants (F.Moneyron)

Le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** les désignations des représentants pour les instances ci-dessous et a procédé à un vote à main levée pour toutes les délibérations qui concernent des désignations de représentations :

Numéro de délibération	Instance	Titulaire	Suppléant
20260616_02	CIID	M. Sébastien CALMELS M. Henri TEIXEIRA Mme Emmanuelle ANGELY M. Mickaël DELARBOULAS Mme Corinne AMBLARD M. Robert NIVOIX Mme Martine CHARTIER M. Guy BONHOMME M. Serge CHAZAL M. Gilles BERGAMI M. Fabien TONTINI M. Thierry BACHELLERIE M. Jacques PEROL M. Olivier DUFAYOT M. Arnaud MILLET Mme Delphine ESTERRE M. Anthony BOILON Mme Colette BLANC Mme Caroline AGIER M. Jérôme LAFARGE Mme Houria ZAAMARI M. Arnaud MOSNIER Mme Muriel PUYFOULHOUX M. Stephane LAUVERGNE M. Cédric DAUDUIT Mme Patricia MONTAGNER M. Laurent DOLCEMASCOLO CORRE M. Jean-Hugues GRANJON M. Jacques LOMBARDY M. Emile BRAVARD M. Bruno BERNARD Mme Monique MEICHTRY M. Jean-Charles EDOUARD M. Corentin ARNAUD Mme Cécile CHAPUT M. Maurice CARTERON M. René FAVY Mme Gaëlle GUINOT M. Gaëtan VAISSAIRE M. Clément DHOME M. Adrian RELIER Mme Josiane DE REVIERE	

20260616_03	OPHIS & Auvergne Habitat	M. Gilles BERGAMI	Mme Christelle LEPIGEON
20260616_04	ADIL	M. Gilles BERGAMI	Mme Annick FORESTIER
20260616_05	Réseau Entreprendre en Livradois Forez	M. Cédric DAUDUIT M. Christian BOURNAT	
20260616_06	Collège ONSLOW	Mme Laurence GONINET	Mme Christelle LEPIGEON
20260616_07	Passeurs de Mots	Mme Elsa PEREIRA	
20260616_08	Jeunes Pousses	Mme Elsa PEREIRA M. Christian BOURNAT Mme Christelle LEPIGEON	
20260616_09	SPL SEMERAP	M. Bernard FRASIAK	
20260616_10	CAUE	M. Jean-François CHAUEAU	
20260616_11	SMEA Basse Limagne - EAU	M. BREUIL Lionel M. FRASIAK Bernard M. TONTINI Fabien M. MILLET Arnaud M. PEROL Jacques M. BEAL Philippe Mme JACQUELINET Astrid M. MINGAT Cyrille M. BERNARD Bruno M. DUPOUÉ Yannick	M. BOUCHE Jérémy M. POTELLERET Cyril M. PEYNON Daniel M. PUIGBERT Olivier M. DAUDE Vincent M. DUPRÉ Nicolas M. VALLAS François M. GIRAULT Nicolas M. DUFFRAISSE Laurent M. COUDERT Jérémy
	SMEA Basse Limagne - SPANC	M. MILLET Arnaud M. PEROL Jacques	
20260616_12	Régie de Territoire des 2 Rives	M. Gilles BERGAMI	

3- Organisation et composition des commissions de travail CCEDA (F.Moneyron)

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la composition des 10 commissions de travail internes comme suit :

INTITULE	OBJECTIFS	MEMBRES	
		NOM	COMMUNES
URBANISME	- Suivi de l'application du PLUIH et de ses évolutions (révisions, modifications, contentieux) - Suivi du service ADS - Mise en place de l'observatoire du foncier et de l'habitat	(VP) Jean-François CHAUEAU	Lezoux
		Julie MONTBRIZON Jacques PEROL Audrey ARRABY Grégory COINTE Jean-Charles EDOUARD Laurent DUFFRAISSE Jacques PAGNAT Clément BONNEMOY Cyril GLORIEUX Romain HABONNEL Sébastien DOS SANTOS Nicolas DUPRE Michel ORTIZ	Culhat Joze Lezoux (opp) Orléat Ravel Seychalles Vinzelles Crevant Laveine Lezoux Bulhon Peschadoires Moissat Saint Jean d'Heurs

ENVIRONNEMENT/ GEMAPI / MOBILITÉ	Environnement • Mettre en place les actions du PCAET • Réaliser l'évaluation mi-parcours du PCAET • Suivi du projet Solaire Dôme • Suivre l'ENSIL Girauds Faure Mobilité • Suivi de la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la compétence mobilité et l'AOM SMTUT • Suivi de l'étude TAD (Transport À la Demande) et mise en œuvre des conclusions. • Programmation, suivi et mise en œuvre du schéma directeur cyclable. • Suivi du projet SERM (Service express régional métropolitain) • Suivi de l'étude de faisabilité de la voie verte et accompagnement du lancement des travaux. • Réflexion et proposition d'aménagement d'une aire de covoiturage. • Programmation et suivi des actions de mobilité sur le territoire. • Suivi projet voie verte via Allier GEMAPI • Suivre la compétence GEMAPI et les contrats de rivières	(VP) Jean-François CHAUVEAU Gilles BERGAMI Daniel BOUFFANGE Séverine JAMET Marlène BREBION Cyrille MINGAT Jean-Charles EDOUARD Maurice CARTERON Geneviève LAGOUTTE Laurence GONINET Aymeric CARLU Julien HOLZ Margaux GEORGES Franck MOREL Jean-Louis DERBIAS Coline BERRILEY	Lezoux Culhat Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Moissat Ravel Saint-Jean-d'Heurs Seychalles Vinzelles Crevant Laveine Bort l'Etang Bulhon Orléat Peschadoires Joze
FINANCES	• Préparation des budgets primitifs et CFU • Réflexion sur les orientations financière et notamment la fiscalité • Préparation des transferts de compétences au niveau financier • Préparation du pacte fiscal et financier entre la CCEDA et ses communes membres	(VP) Daniel PEYNON Lionel BREUIL Houria ZAAMARI Jean-François CHAUVEAU Célia BERNARD Christian ROBIN Bruno BERNARD Elodie COLLANGE Clément BONNEMOY	Joze Bort l'Etang Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Orléat Ravel Seychalles Crevant Laveine Vinzelles

	• Suivi de l'exécution budgétaire • Suivi des dossiers de subventions d'investissement	Jordan GRANSEIGNE DERICKE Patrice BLANC Dominique CHAZEAU Franck DEPLAT Gilles BERGAMI Gilles GUILLAUD- SAUMUR Florence FLEURY	Bulhon Peschadoires Joze Culhat Moissat Saint Jean d'Heurs
ATTRACTIVITÉ (Tourisme + Économie)	Economie • Gestion du fonctionnement et des aménagements des zones d'activités gérées par la CCEDA • Suivre les dossiers d'extension des zones d'activité (PAI2, ZIH2) • Promotion et développement économique du territoire avec l'accueil et l'installation de nouvelles entreprises. • Développer une offre de services complémentaire à destination des entreprises et salariés du PAI • Animer le réseau des entreprises PAI, ZA, et sur les actions de management environnemental pour PAI (PALME) • Poursuivre la mise en œuvre du programme de redynamisation du commerce de proximité à l'échelle de la CCEDA • Suivi des aides financières aux TPE avec point de vente mise en place par la CCEDA • Suivre l'observatoire local du commerce • Suivre le dossier TILTAM Tourisme • Assurer le suivi du schéma de développement de l'offre touristique du Livradois-Forez et participer à la déclinaison de ses actions à l'échelle de la CCEDA ; • Garantir notamment le lien avec les partenaires du tourisme : Maison du Tourisme du Livradois-Forez, Parc Naturel	(VP) Cédric DAUDUIT Annick FORESTIER Jérôme BOUFFANGE Salah ABIDAR Christian BOURNAT Estéban NUNEZ Pierre PLASSE Nathalie de LA FUENTE Sébastien CALMELS Jean-Baptiste GIRARD Julie MONTBRIZON Véronique SAUZEDDE Nicolas DUPRE Patrick MALAVAL Lionel LARA	Orléat Joze Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Peschadoires Seychalles Vinzelles Bort l'Etang Bulhon Culhat Orléat Moissat Saint Jean d'Heurs Ravel

	Régional Livradois- Forez et Conseil départemental 63 ; RELF - Mise en œuvre d'actions de mise en valeur du petit patrimoine et d'éléments identitaires du territoire (belvédère) - Préparer et superviser les différentes animations touristiques sur le territoire - Mobiliser les partenaires touristiques locaux - Coordination et mise en œuvre d'un projet de parcours archéologique à Lezoux et à l'échelle de la CCEDA		
ENFANCE/ JEUNESSE	- Suivre les actions du Service Enfance Jeunesse, regroupant le Relais petite enfance (RPE), les CLSH, le service accompagnement projets jeunes et tout service relevant de l'Enfance Jeunesse - Mettre en œuvre la Politique enfance jeunesse de la CCEDA - Suivre les événements et dispositifs du service : forum, job citoyen,... - Orienter, piloter et suivre les actions de la CTG, PEDT et Plan mercredi - Développer une politique d'accompagnement des jeunes de 0 à 25 - Suivi des travaux de rénovation du PEJ - Travailler sur l'homogénéisation des Modes de gestion ALSH - Développer l'offre intercommunale pour les 0 à 3 ans : SPPE - Compétence EAJE	(VP) Laurence GONINET Emmanuelle ANGELY Olivier TRALONGO Charlène TERRIER Elsa PEREIRA Fabienne DESCHERY Céline DESSIMOND Sandrine CHALARD Gilles DINAND Nathalie DE LA FUENTE Corinne AMBLARD Thierry BACHELLERIE Aurélien MONTBRIZON Dorothée TRICHARD Virginie CHABORY Céline URSAT	Vinzelles Bort l'Etang Crevant Laveine Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Orléat Peschadoires Seychalles Vinzelles Bulhon Culhat Ravel Joze Moissat Saint Jean d'Heurs
TRAVAUX/ BÂTIMENTS/ SÉCURITÉ	Travaux/bâtiments Gestion et entretien des bâtiments communautaires	(VP) Jean-Baptiste GIRARD Daniel BOUFFANGE Houria ZAAMARI Jean Marc PELLETEY	Bulhon Lezoux Lezoux Lezoux (opp)

	• Programmation des travaux sur ZI/ZA en lien avec la commission économie • Gestion des usages de la voie romaine – Réflexion sur sa mise en sécurité • Suivi des interventions sur les voiries d'intérêt communautaire (voie romaine et voie d'accès château de Ravel) • Gestion et suivi travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage • Suivi des marchés de prestations de service (travaux voirie, second œuvre, entretien, contrôles ERP...) • Suivi des projets structurants : Pôle de ressources, Pôle Enfance Sécurité • Déploiement de nouvelles caméras sur les Zones d'activités • Réflexion sur la compétence sécurité à l'échelle intercommunale	Estéban NUNEZ Maurice CARTERON Florian BARDYN Fabrice MORICONI Nathan CHASSAGNE Henry TEIXEIRA Matthieu ROBILLON Daniel BAPTISTA Nicolas DUPRE Anthony BOURBONNAUX	Peschadoires Saint-Jean- d'Heurs Seychalles Vinzelles Crevant Laveine Bort l'Etang Ravel Joze Moissat Orléat
CULTURE	Culture • Recenser l'offre culturelle existante et la structurer à l'échelle du territoire par le biais de la Convention Territoriale d'Enseignement Artistique (CTEAC) • Poursuite du développement de l'offre cinématographique avec la convention Ciné Parc • Organiser les manifestations culturelles (saison culturelle supracommunautaire, « jeunes pousses », festival Impulsions...) et manifestations culturelles d'envergure (ex : EUROPASVOX, Faites des chorales) Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier : • Suivre et développer les missions du réseau des Médiathèques :	(VP) Elsa PEREIRA Christelle LEPIGEON Christine NIGON Christian BOURNAT Martine REIS Jean-Charles EDOUARD Yannick DUPOUE Guillaume CHAZARD Virginie DESCHAMP Evelyne NEDELEC Manon DA SILVA FERNANDEZ Muriel LABRE Mathilde BRIVARY Nelly VAST Didier CALET Aline DEROSSIS	Lezoux Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Peschadoires Ravel Seychalles Vinzelles Crevant Laveine Bort l'Etang Bulhon Culhat Orléat Joze Moissat Saint Jean d'Heurs

	Collections, actions culturelles, projets contributifs et participatifs... • Préparation et validation des documents de la MDA (règlement intérieur, charte des usagers, plaquette saison culturelle...) • Suivre le projet d'établissement de la MDA • Lien avec la Commission Solidarités pour suivi EVS		
SOLIDARITÉS (Social + GDV + Maison France services + Habitat)	Social • Déploiement d'une politique sociale intercommunale • Suivre les actions de l'Espace de Vie Sociale • Proposer une stratégie intercommunale pour renforcer l'offre en logements d'urgence Espace France Services • Suivi de l'Espace France Services (et activité conseiller numérique) • Développement des partenariats avec les différents opérateurs • Participer aux actions du service en direction des habitants Santé • Réfléchir sur une politique de santé à l'échelle intercommunale • Réflexion sur la mise en œuvre d'un contrat local de santé Habitat • Participer à la production de logements neufs en accompagnant les communes et en suivant notamment les dossiers de garantie d'emprunt pour les bailleurs sociaux • Travailler sur la veille foncière et les dossiers des logements vacants • Accompagner les projets des communes : habitat social, habitat senior, inclusif	(VP) Gilles BERGAMI Bérengère BEN SAAD Annick FORESTIER Daniel BOUFFANGE Christelle LEPIGEON Célia BERNARD Sylvie MARTINET Sabine BLANCHET Anne Sophie GARITTE Patrick GIRAUD Patricia MONTAGNIER Christine TALHANDIER Martine GARDETTE Bruno BERNARD Céline URSAT Laurence COURTINAT	Culhat Crevant Laveine Joze Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Seychalles Vinzelles Bulhon Culhat Orléat Peschadoires Moissat Ravel Saint Jean d'Heurs Bort l'Etang

	• Mettre en œuvre les actions du schéma départemental des gens du voyage et notamment la création de terrain familiaux ou locatifs publics • Mettre en place les actions du POA • Orienter et suivre la politique habitat notamment l'OPAH RU et aides diverses à l'amélioration de l'habitat privé (rénovation, ravalement de façade/réfection toiture, ...) • Travailler sur la résorption de l'habitat indigne et participer au PDLHI • Gestion de la Commission Intercommunale d'Accessibilité		
EAU / ASSAINISSEMENT	SPANC • Suivi des actions du service SPANC • Préparation du budget du service SPANC • Préparation sur les actions à mener en matière d'assainissement non collectif- continuité des réhabilitations liées aux subventions du CD63. Eau • Exercice de la compétence Eau potable au sein du SIAEP Dore Allier (7 communes) • Exercice de la compétence Eau potable au sein du SMEA Basse-Limagne (7 communes)	(VP) Bernard FRASIAK Emmanuelle ANGELY Olivier CONSTANT Daniel BOUFFANGE Jean Marc PELLETEY Bruno BERNARD Jérémy COUDERT Fabrice MORICONI Alexandre DAUPHANT Vincent MAZELIER Thierry SOULEYRAS Cyril REIGNAT Arnaud MILLET Fabien TONTINI Cyrille MINGAT	Saint-Jean-D'Heurs Bort l'Etang Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Ravel Seychalles Vinzelles Crevant Laveine Bulhon Orléat Peschadoires Joze Culhat Moissat
MUTUALISATION	• Réflexion sur la mutualisation des moyens humains, matériels... • Suivi de l'utilisation des moyens mutualisés : podium, barrières • Suivi des groupements de commande • Mise en place d'un schéma de mutualisation intercommunal	(Délégué) Yannick DUPOUÉ Jérôme BOUFFANGE Olivier CONSTANT Marlène BREBION Karine PLOT Bruno BERNARD Inès GUINOT Jordan GRANDSEIGNE DERICKE Jean Baptiste GIRARD	Seychalles Lezoux Lezoux Lezoux (opp) Moissat Ravel Seychalles Vinzelles Bulhon

		Fabien TONTINI Martine REIS Olivier DUFAYOT Laurent DOLCEMASCOLO CORRE Stéphane BAYLE	Culhat Peschadoires Joze Orléat Saint Jean d'Heurs
--	--	---	---

4- Droit à la formation des élus (F.Moneyron)

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la délibération relatant du droit à la formation adaptée des membres du conseil communautaire pour l'exercice de leurs fonctions :

Article 1 : Les membres du conseil communautaire peuvent bénéficier de formations auprès d'organismes titulaires d'un agrément délivré par le ministre de l'Intérieur.

Article 2 : Le montant prévisionnel des dépenses de formation pour 2026 est fixé à 3 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, soit en l'espèce 2 844€ arrondis à 3 000€ au budget primitif.

Article 3 : Chaque élu est libre de choisir le sujet de la formation qu'il entend suivre. Chaque élu souhaitant bénéficier d'une formation prise en charge par la communauté de communes doit préalablement en avertir le Président qui instruira la demande.

Article 4 : Chaque élu ayant suivi une formation devra remettre au Président une attestation produite par l'organisme formateur et constatant que l'élu a bien participé à la séance.

Article 5 : Les frais de déplacement et de séjour que l'élu aura été contraint d'exposer pour suivre la formation pourront lui être remboursés dans les limites définies par la délibération du conseil communautaire.

5- Remboursement de frais de déplacement des membres du conseil communautaire (F.Moneyron)

Il est prévu au budget de la communauté de communes une ligne budgétaire (frais de mission) pour l'indemnisation des délégués communautaires afin de représenter la Communauté de Communes dans les organismes et instances partenaires en dehors du territoire de la CCEDA.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** de rembourser les frais de déplacement :

- Au Président, Vice-présidents et Conseillers délégués pour les déplacements hors du département
- Aux autres délégués communautaires pour les déplacements en dehors du territoire de la CCEDA

6- Suppression de la prise en charge des frais liés à la participation au congrès des maires
(F.Moneyron)

Dans un souci de rationalisation des dépenses et considérant que les déplacements au congrès des Maires est une attribution communale, le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** :

- de ne plus rembourser les frais de déplacement et hébergement qui concernent le congrès des Maires
- de continuer à rembourser les frais de déplacement aux élus qui souhaiteraient se rendre au congrès des intercommunalités (une délibération spécifique sera prise ultérieurement si besoin)

7- Délégations de pouvoirs au Président et au Bureau (F.Moneyron)

Le Président explique que dans un souci de favoriser une bonne administration, il convient de définir précisément les compétences et matières qui sont délégués au Président et au Bureau par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** :

- L'annulation et le remplacement de la délibération votée le 05 mai 2026
- Les modifications apportées ci-dessous :

A. D'une part au Président

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales ;

2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- Des marchés publics et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 300 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que le marché et les avenants ne dépassent pas 300 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Des marchés publics et accords-cadres de fournitures courantes et services d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dès lors que le marché et les avenants ne dépassent pas 200 000€ HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° D'exercer, au nom de la communauté de communes, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et de le déléguer à une commune ou à l'EPF Auvergne,

8° D'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale, notamment dans les cas relatifs :

- À la gestion du personnel et des finances communautaires ;
- À l'urbanisme, aux affaires foncières et à la gestion du domaine public et privé de la Communauté de communes ;
- À l'exercice des pouvoirs de police ;
- À la gestion des services intercommunaux ;
- Au service des pompes funèbres et des cimetières ;
- À la gestion des services industriels et commerciaux ;
- Et d'une manière générale à l'administration de la communauté de communes.

Il est précisé que la présente délégation comprend l'habilitation du Président à se constituer partie civile au nom de la Communauté de communes. Elle comprend également l'habilitation donnée au Président à se faire assister d'un avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées ;

9° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

10° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

11° De conclure les contrats et réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000€ ;

12° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la Communauté de communes et dans les conditions fixées par le conseil communautaire, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

13° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté de communes ;

14° De demander à tout organisme financeur, pour tout type de projet et sans limitation financière, l'attribution de subventions, hors avances remboursables ;

15° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification suivantes : division foncière, déclarations préalables, autorisations de travaux et permis de démolir ;

16° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le Président rend compte au conseil communautaire de l'exercice de cette délégation ;

17° Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans le cadre de l'organisation de manifestations organisées par la Communauté de communes, ou dans lesquelles la Communauté de communes est partenaire ou pour organiser l'intervention des services communautaires ;

18° En matière économique, signer les conventions de servitudes foncières (passage de réseaux...) ;

19° Approuver et signer les contrats à intervenir avec des tiers visant à l'utilisation des équipements, des matériels et des services de la Communauté de communes notamment les conventions de prêt de matériel ;

20° Procéder au remboursement des frais engagés par les conseillers communautaires (autres que les vice-présidents et conseillers délégués) notamment dans le cadre de la représentation de la Communauté de communes Entre Dore et Allier dans les organismes extérieurs ou à l'occasion de la formation des élus, sur présentation de justificatifs.

B. D'autre part au Bureau

Les attributions déléguées par le conseil communautaire au bureau sont les suivantes ;

En matière d'administration générale :

- L'approbation des règlements intérieurs des services,
- La proposition de l'ordre du jour pour les conseils communautaires,
- La préparation des décisions pour les conseils communautaires,
- La préparation des modifications statutaires.

En matière d'habitat

Les délégations au bureau pour les aides habitat :

- Abondements aux aides attribuées dans le cadre du Pacte territorial
- Abondements aux aides attribuées dans le cadre de l'OPAH RU
- Prime sortie de vacances
- Aides complémentaires (réfection de toiture et ravalement de façade)

En matière économique :

- Attribution des subventions aide aux commerces

Lors de chaque séance du conseil communautaire, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant dans les conditions prévues à l'article L5211-10 et par renvoi au L2122-23 du CGCT.

De plus, conformément aux articles L5211-9 et par renvoi au L2122-18, le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions (notamment signature) aux vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués.

A charge pour le Président d'en rendre compte au Conseil Communautaire en application de l'article 2122-23.

M. le Président est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer ces délégations au 1^{er} vice-président M Jean-François CHAUX et, en cas d'absence de ce dernier, au 2^{ème} Vice-Président M Daniel PEYRON, qui pourraient le suppléer en cas d'empêchement.

8- Adoption du règlement intérieur du conseil d'exploitation pour l'assainissement collectif (B.Frasiak)

Suite à l'adoption des statuts du conseil d'exploitation pour la gestion du service public d'assainissement collectif, il est nécessaire dans un délai de 6 mois après installation dudit conseil d'exploitation de voter l'adoption de son règlement intérieur.

Le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** le règlement intérieur du conseil d'exploitation de la régie du service public d'assainissement collectif Entre Dore et Allier.

FINANCES :

9- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – BP (D.Peynon)

Le Conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal exposé par Monsieur Daniel PEYNON, vice-président en charge des finances,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

CC ENTRE DORE ET ALLIER - COMMUNAUTE DE COMMUNES - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 921 674,35	9 699 222,00	15 620 896,35
	Recettes réalisées (1)	B	4 212 832,17	9 819 902,27	14 032 734,44
	Restes à réaliser	C	497 821,83	0,00	497 821,83
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 769 486,70	13 797 372,17	22 566 858,87
	Dépenses réalisées (1)	E	2 128 633,14	9 739 250,53	11 867 883,67
	Restes à réaliser	F	5 940 316,46	0,00	5 940 316,46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	2 084 199,03	80 651,74	2 164 850,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 847 812,35	4 098 150,17	6 945 962,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	4 932 011,38	4 178 801,91	9 110 813,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 442 494,63	0,00	-5 442 494,63
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-510 483,25	4 178 801,91	3 668 318,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil communautaire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – BAPAI (D.Peynon)

Le Conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Parc d'Activités Intercommunal exposé par Monsieur Daniel PEYNON, vice-président en charge des finances,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 227 522,34	242 972,00	3 470 494,34
	Recettes réalisées (1)	B	332 828,93	86 472,88	419 301,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	282 490,00	3 343 428,12	3 625 918,12
	Dépenses réalisées (1)	E	212 462,00	365 064,53	577 526,53
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	120 366,93	-278 591,65	-158 224,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 945 032,34	3 100 456,12	155 423,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 824 665,41	2 821 864,47	-2 800,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 824 665,41	2 821 864,47	-2 800,94

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil communautaire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – BAPC (D.Peynon)

Le Conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Pôle commercial exposé par Monsieur Daniel PEYNON, vice-président en charge des finances,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	207 661,14	108 170,75	315 831,89
	Recettes réalisées (1)	B	83 814,00	104 057,03	187 871,03
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	189 242,00	108 134,00	297 376,00
	Dépenses réalisées (1)	E	120 716,12	104 020,28	224 736,40
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-36 902,12	36,75	-36 865,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-18 419,14	-36,75	-18 455,89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-55 321,26	0,00	-55 321,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-55 321,26	0,00	-55 321,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil communautaire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – BAPAI2 (D.Peynon)

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Parc d'Activités Intercommunal – ZAC2 exposé par Monsieur Daniel PEYNON, vice-président en charge des finances,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

CC ENTRE DORE ET ALLIER - PARC ACTIVITE ZAC2 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	34 450,00	60 000,00	94 450,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	15 710,00	15 710,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	64 000,00	60 000,00	124 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	19 710,00	15 710,00	35 420,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-19 710,00	0,00	-19 710,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	29 550,00	0,00	29 550,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	9 840,00	0,00	9 840,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 840,00	0,00	9 840,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil communautaire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – BAZIH2 (D.Peynon)

Le Conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget ZI LES HAUTES 2 exposé par Monsieur Daniel PEYNON, vice-président en charge des finances,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	60 000,00	60 000,00	120 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	60 000,00	2 260,00	62 260,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	60 000,00	60 000,00	120 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 260,00	2 260,00	4 520,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	57 740,00	0,00	57 740,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	57 740,00	0,00	57 740,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	57 740,00	0,00	57 740,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil communautaire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 – BASPANC (D.Peynon)

Le Conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget Assainissement Non Collectif exposé par Monsieur Daniel PEYNON, vice-président en charge des finances,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 825,14	125 424,86	132 250,00
	Recettes réalisées (1)	B	6 825,14	109 075,13	115 900,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 475,46	133 875,14	154 350,60
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	111 385,90	111 385,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	6 825,14	-2 310,77	4 514,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	13 650,32	8 450,28	22 100,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	20 475,46	6 139,51	26 614,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	20 475,46	6 139,51	26 614,97

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil communautaire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15- Budget assainissement collectif – Programme d’emprunt 2026 (D.Peynon)

Les opérations de travaux du budget assainissement collectif 2026 a nécessité l’inscription de crédits d’emprunt à hauteur de 500 000 € et il a été décidé de consulter quatre établissements bancaires.

Le Président a exposé les différentes propositions et le conseil d’exploitation s’est prononcé favorablement et à l’unanimité des membres présents pour l’offre de prêt à taux indexé sur le livret A de la Banque des Territoires aux caractéristiques suivantes :

Ligne du Prêt :	Prêt transition écologique
Montant :	500 000 euros
Durée de la phase de préfinancement :	0
Durée d’amortissement :	25 ans
Dont différé d’amortissement :	Aucun
Périodicité des échéances :	<i>Trimestrielle</i>
Index :	Livret A
Taux d’intérêt actuariel annuel :	Taux du LA en vigueur à la date d’effet du contrat + 0,50 %
Révisabilité du taux d’intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du LA
Amortissement :	Prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :	Autorisée moyennant le paiement d’une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l’issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé :	Autorisé à une date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d’une indemnité actuarielle
Typologie Gissler :	1A
Commission d’instruction :	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil communautaire a suivi **à l’unanimité** l’avis du Conseil d’Exploitation et autorise le Président à signer les documents.

16- Attribution de fonds de concours au profit de la Mairie de Lempty (D.Peynon)

Le 28/01/2025, le conseil communautaire a fixé le principe des fonds de concours.

La commune de Lempty s’est vue attribuer une enveloppe de 31 200€ dans le cadre des fonds de concours et en date du 20/04/2026 elle sollicite l’utilisation de 5 490.27€ pour la réalisation de son projet. Il lui restera alors 25 709.73€ de disponible pour d’autres projets.

Le conseil communautaire a approuvé **à l’unanimité** l’attribution des fonds de concours sollicités par la commune de Lempty.

ECONOMIE :

17- PAI – Cession d'un terrain à la société TCPL (C.Dauduit)

Les élus sont informés du projet porté par la société TCPL (Tuyauterie Chaudronnerie Pneumatique du Livradois) actuellement installée à Courpière.

Le projet prévoit la construction d'un ensemble ateliers et bureaux de 600 m2 sur une parcelle à céder de 3300 m2.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la cession des parcelles cadastrées B1800 (totalité) et B1768 (partiel) pour une superficie totale de 3300m² au prix de 30€HT/m² soit un montant de 114 583.06€TTC (dont 15 583.06€ TVA).

18- Extension ZIH – Dossier de demande de subvention – Fond friche 2026 – Recyclage foncier (C.Dauduit)

La CCEDA s'est engagée dans un programme d'extension de la ZI les Hautes située pour partie au nord de la voie ferrée à Lezoux afin de créer une nouvelle offre foncière à destination des entreprises artisanales (lot entre 2000 et 4000 m2).

La CCEDA a la possibilité de déposer un dossier au titre du fonds friche 2026 – recyclage foncier.

Conformément aux conditions de l'appel à projet Fond Friche-Recyclage foncier 2026, la subvention est à calculer sur le déficit de l'opération. Un prix de cession est envisagé à hauteur de 50€ HT/m², précision faite que les prix de vente du foncier économique appartenant à la CCEDA feront l'objet d'une révision avant commercialisation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Frais d'acquisition des parcelles	395 200€	DETR (A solliciter)	150 000€
Frais de notaire	40 000€	Produit de cession de terrain (Prix de vente estimatif 50€)	791 400€
Frais de portage EPF Auvergne (estimatif)	44460€	Etat Appel à projet fond friche sur déficit de l'opération (45% Déficit 657700€)	376 160€
Etudes pré-opérationnelles (Etudes géotechniques, Dossier loi sur l'eau)	12000€		
Maîtrise d'œuvre	40 500€	<i>Sous-total recettes envisagées</i>	<i>1 317 560€</i>
Travaux VRD	864 020€		
Travaux de renaturation sur parcelle	25 000€	CCEDA (20% calculé sur déficit de l'opération)	131 540€
Frais de communication	2000€		
Provisions pour aléas (3% sur VRD)	25 920€		
Total (HT)	1 449 100€	Total (HT)	1 449 100€

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la validation du plan de financement, de reprendre au Président sa compétence de sollicitation des différents partenaires pour l'attribution de subventions exposées ci-dessus et d'autoriser M. le Président à déposer une demande de subvention auprès du fonds-friche -Recyclage foncier 2026 et DETR.

19- Convention de partenariat France Travail – Forum de l'art à l'emploi – Participation financière France Travail (C.Dauduit)

Le forum de l'art à l'emploi s'est déroulé le 9 juin dernier dans les locaux du Musée Départemental de la Céramique à Lezoux, en partenariat avec France Travail Thiers-Ambert.

L'objet de ce forum est une action pour "FACONNER SON AVENIR" qui s'inscrit dans le cadre du dispositif « L'Art d'Accéder à l'Emploi ® » à Lezoux. Il vise à faciliter les rencontres des demandeurs et des entreprises, par des mises en réseau ou par des recrutements.

Dans le cadre de ce partenariat, France Travail a la possibilité de participer au financement des frais d'organisation (ateliers artistiques et frais de repas notamment), à cet effet une convention de partenariat a été mise en place.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la signature de la convention de partenariat mentionnant le financement de France Travail à hauteur maximum de 2700€ TTC, précision faite que la participation définitive sera calculée à partir des factures transmises.

20- Fruit de Dôme – Modification de la participation financière (C.Dauduit)

En mai 2025 la CCEDA a choisi d'intégrer le projet collectif « Fruits de Dôme » avec une parcelle de 4000 m2 située sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier et non appelée à être commercialisée.

Dans le cadre du groupement de commandes et compte tenu de l'hétérogénéité des surfaces des parcelles proposées, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** la modification de la participation financière de la CCEDA au groupement de commandes des études pédologiques lancé par la CC Mond'Arverne, pour un montant supplémentaire de 1889€ HT et de procéder au règlement des sommes dues aux bureaux d'études CADUDOL et PEDO-LOGIQUE

HABITAT :

21- Abondement aux aides de l'ANAH dans le cadre de l'OPAH-RU (F.Moneyron)

La CCEDA s'est engagée depuis le 18/07/2024 aux côtés de l'ANAH et de la commune de Lezoux dans le déploiement de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Lezoux pour une durée de 5 ans (2024-2029).

Dans le cadre du volet précarité énergétique, le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** l'attribution d'une subvention de travaux au dossier remplissant les critères suivants :

N° Dossier	Commune	Montant travaux HT	Montant travaux subventionnables HT	Montant subvention ANAH	Montant subvention CCEDA	Montant total de subventions	% de subvention
2026-OPAH-06	Lezoux	98 737,54€	60 000, 00€	49 00,00 €	3000 €	52 000, 00€	87%

Dans le cadre du volet de la remise sur le marché de biens vacants de l'OPAH-RU, le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** les attributions pour les 2 dossiers suivants :

N° Dossier	Commune	Montant subvention CCEDA	Date de notification	Subvention Lezoux
2026-OPAH-03	Lezoux	2 000,00 €	02/03/2026	500,00 €
2026-OPAH-06	Lezoux	2 000,00 €	06/05/2026	500,00 €

22- Aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH-RU (F.Moneyron)

La CCEDA s'est engagée depuis le 18/07/2024 aux côtés de l'ANAH et de la commune de Lezoux dans le déploiement de l'OPAH-RU sur le centre ancien de Lezoux pour une durée de 5 ans (2024-2029). La CCEDA a instauré des aides complémentaires à destination des propriétaires sur le ravalement de façade et la réfection de toiture.

Dans le cadre de l'aide complémentaire à la réfection de toiture, le conseil communautaire a approuvé à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention de 20% de montant HT des travaux au dossier remplissant les critères suivants :

N° Dossier	Commune	Montant des travaux TTC	Montant travaux HT subventionnables	Montant subvention CCEDA	Part de subv	Date de notification	Subvention Lezoux	Montant subv Lezoux
2025-OPAH-02	Lezoux	14 234,00 €	12 940,00 €	2 588 €	20%	03/03/2026	20%	2 588 €

23- Pacte Territorial France Renov' – Subvention aux privés abondement de la CCEDA (G.Bergami)

Depuis 20218, la CCEDA abonde aux subventions de l'ANAH pour les bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et adaptation à l'autonomie afin de réduire le reste à charge.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'attribution d'une prime de 5% du montant des travaux au dossier remplissant les critères suivants (volet précarité énergétique)

N° Dossier CC	N° Dossier ANAH	Commune	Montant des travaux	Montant subv ANAH	Montant subv CC	Part de subv totale	Part subv CC	Date notif	Catégorie
PACTE-2026-07	063022931	Joze	34 447 €	27 558 €	1722 €	85%	5%	06/05/26	Très modeste

MÉDIATHEQUE :

24- Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle et demande de subvention auprès de la région AURA et de la DRAC (E.Pereira)

En 2024, la CCEDA a signé une convention avec l'Etat pour valoriser l'Education Artistique et Culturelle pour une durée de 5 ans.

Ces actions sont ciblées pour faciliter l'accès à l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

En 2026, à titre indicatif, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier sollicitera une demande de subvention auprès de l'Etat - Direction des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes afin de conduire les actions et projets au cours de l'année 2026-2027. Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sera également sollicité et conformément à la convention, l'aide éventuelle est versée directement aux intervenants.

Le conseil communautaire a autorisé **à l'unanimité** Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels de partenariat.

TOURISME :

25- Convention pour la réalisation d'un topoguide de randonnée GR89 – Chemin de Montaigne avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 63 (CDRP) (A.Forestier)

La GR89 traverse le territoire CCEDA via le chemin de Montaigne sur 26.5km. Cet itinéraire est balisé et entretenu par le CDRP.

La CCEDA est sollicitée pour une demande de participation financière pour la création d'un topoguide GR89.

Pour 2027, la Fédération Française de Randonnée envisage une 1^{ère} édition du topoguide à 3000 exemplaires sur la section « Lyon/Limoges » ce qui représentent 466km dont 163.4km dans le Puy-de-dôme et donc 26.5km sur le territoire CCEDA soit 16.2% de l'itinéraire dans le département.

La demande de participation financière se fera au prorata du nombre de kilomètres.

La participation CCEDA sera à hauteur de 1816€.

En échange de cette participation financière, 57 topoguides seront remis à titre gratuit à la CCEDA pour revente dans les différents offices de tourisme au prix de 18.40€/topoguide.

Le Conseil Communautaire a validé **à l'unanimité** la participation financière de la CCEDA à hauteur de 1816€ pour la réalisation de ce nouveau topoguide et de l'autoriser à signer les documents.

URBANISME :

26- Délibération de principe relative à la délégation du droit de préemption urbain aux communes membres (JF.Chauveau)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entre Dore et Allier est devenue automatiquement compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme au 1^{er} juillet 2021. Ce transfert de compétence emporte la compétence pour l'instauration et l'exercice du droit de préemption urbain, en application de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Président explique les principes suivants :

- La CCEDA entend accompagner les communes membres dans la mise en œuvre de leurs projets relevant de leurs compétences propres.
- Lorsqu'une commune souhaite exercer son droit de préemption dans le cadre d'un projet communal, elle est invitée à en informer la CCEDA dès réception de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernée.
- Le Président de la CCEDA examinera les demandes de délégation du Droit de Préemption Urbain formulées par les communes membres lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.
- Le Président s'engage à suivre l'avis des communes pour rendre sa décision.
- La CCEDA veillera à assurer la bonne articulation des projets communaux et communautaires dans l'intérêt du territoire et dans le respect des compétences exercées par chacun.
- Chaque délégation donnera lieu, le cas échéant, à un arrêté du Président de la CCEDA portant délégation du Droit de Préemption Urbain pour le bien concerné.

Le conseil communautaire a approuvé les principes cités ci-dessus à :

- 35 Pour

- 0 Contre

- 1 Abstention

RESSOURCES HUMAINES :

27- Condition d'accueil et de gratification des stagiaires des établissements professionnels ou d'enseignement (F.Moneyron)

L'accueil de stagiaires nécessite la signature préalable d'une convention tripartite entre l'établissement professionnel ou d'enseignement, le stagiaire et l'établissement.

Cette convention précisera notamment l'objet du stage, sa durée, ses dates de début et de fin, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, remboursement de frais, restauration, ...), les modalités d'évaluation du stage, les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter. Le stagiaire bénéficiera également d'une gratification dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non. La durée du stage s'apprécie en tenant compte du nombre de jours de présence effective, c'est-à-dire plus de 44 jours ou plus de 308 heures effectuées au cours de la période de stage.

Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 4,50 € bruts de l'heure au 1^{er} janvier 2026. La gratification est due à compter du 1^{er} jour du 1^{er} mois de stage

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil de stagiaires et leur gratification éventuelle, ainsi que tout acte y afférant et de verser une gratification d'un montant égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les stages d'une durée supérieure à deux mois, consécutifs ou non.

28- Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour pourvoir au remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel exerçant ses fonctions à temps partiel ou momentanément indisponible (F.Moneyron)

- VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-13 ;
- CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels exerçant leur activité à temps partiel ou momentanément indisponibles,

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Président, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique territoriale susvisé pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels exerçant leur activité à temps partiel ou momentanément indisponibles,
- De déterminer le niveau de recrutement sur la base des critères tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, les compétences professionnelles à détenir, le niveau d'expérience professionnelle,
- De recruter les agents de remplacement dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé,
- Précise que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

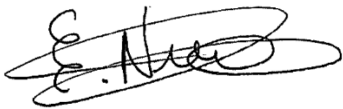
29- Mise à jour du tableau des effectifs (F.Moneyron)

Monsieur le Président présente la nouvelle mise à jour du tableau des effectifs :

- La création d'un emploi permanent :
 - o 1 poste d'accompagnatrice France Services à temps complet sur le grade de rédacteur au 1^{er} septembre 2026 ;
- La création de 19 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité :
 - o 18 postes d'animateur en ALSH à temps complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, pour la période du 06 juillet au 31 août 2026 ;
 - o 1 poste d'agent de médiathèque à temps complet sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, pour la période du 23 juin au 31 août 2026.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** les modifications énoncées ci-dessus.

Secrétaire de séance
Estéban NUNEZ



Le Président
Florent MONEYRON

